## News Release Communiqué



Ministry of Labour

Ministère du Travail

06-122

Pour diffusion immédiate Le 20 novembre 2006

## INFRACTION À LA *LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL* : ESTATE HARDWOOD FLOORS CORP. REÇOIT UNE AMENDE DE 90 000 \$

RENFREW (Ontario). – Estate Hardwood Floors Corp., une compagnie fabriquant des planchers de bois franc établie à Halifax, en Nouvelle-Écosse, qui gère une scierie à Renfrew a été condamnée le 17 novembre 2006 à payer une amende de 90 000 \$ pour avoir enfreint la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Son infraction a causé de graves blessures à un employé.

Le 26 avril 2005, un travailleur utilisait une écorceuse (machine utilisée pour enlever l'écorce de rondins) quand la manche du travailleur est entrée en contact avec l'arbre de prise de force de la machine, qui était en rotation, et dont l'accès n'était pas protégé (il s'agit d'une longue pièce mécanique cylindrique qui effectue une rotation à haute vitesse quand l'écorceuse est en marche). Le travailleur a été happé vers l'arbre de prise de force. L'accident s'est produit à la scierie de la compagnie située au 2 Innovation Drive, à Renfrew.

Une enquête du ministère du Travail a révélé que l'arbre de prise de force n'était pas muni d'un dispositif de protection, tel que l'exige la loi.

La compagnie Estate Hardwood Floors Corp. a plaidé coupable, en sa qualité d'employeur, d'avoir omis de s'assurer que l'arbre de prise de force soit muni d'un dispositif de protection, tel que l'exige l'article 24 des règlements concernant les établissements industriels. Ceci était contraire à l'alinéa 25(1)c) de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

L'amende a été imposée par Mme Louisette Girault, juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario siégeant à Renfrew. La cour a également imposé la suramende de 25 p. 100 que prévoit la *Loi sur les infractions provinciales*. La suramende est mise dans un compte spécial du gouvernement provincial dont le but est d'aider les victimes d'un crime.

-30-

Renseignements: Lionel Tona Ministère du Travail 416 326-7405

Line Forestier Avocate de la Couronne Direction des services juridiques Ministère du Travail 416 326-7987 Renseignements généraux

Lieu: Cour de justice de l'Ontario

127, rue Raglan Renfrew (Ontario)

Juge: Mme Louisette Girault, juge de paix

**Date et heure :** le 17 novembre 2006, à 9 h

**Défendeur :** Estate Hardwood Floors Corp.

**Affaire:** Infraction à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* 

Available in English

www.labour.gov.on.ca